



DE	Mme Cousinet,
A	Parents d'élèves
Objet	Mot d'ordre de grève

En raison d'un mot d'ordre de grève

Mardi 05 Février 2019,

Je vous informe que l'accueil des élèves sera assuré même si l'emploi du temps de la journée risque d'être perturbé.

En revanche, le service de restauration ne fonctionnera pas.

- Les Demi - pensionnaires pourront amener un panier repas (Le réfectoire sera accessible) et une remise d'ordre sera effectuée.

OU

- Ils pourront rentrer déjeuner chez eux à condition que les parents informent la vie scolaire par un écrit avant le lundi 04 Février 2019.

De même, pour toute absence d'élève due à ce mouvement de grève, les parents devront la justifier par écrit en remplissant pour le lendemain, le coupon dans le carnet de correspondance (*motif : abs profs*)

En conséquence, je vous prie de prendre toutes les dispositions que vous jugerez utiles.

L. Cousinet